

Les crimes d'honneur augmentent en Europe

> La fondation Surgir appelle la Suisse à agir

En mai 2010, un Pakistanais massacrait sa fille à coups de hache, à Zurich. Motif invoqué: une soif de liberté incompatible avec la décence musulmane. La fondation Surgir a répertorié quatre crimes d'honneur commis ces dernières années en Suisse. Et prédit une augmentation en Europe de ces assassinats perpétrés en famille.

Une brochure* tire la sonnette d'alarme. «C'est mathématique, note la présidente et fondatrice, Jacqueline Thibault. L'immigration augmente en Europe et, avec elle, certaines traditions. Les crimes d'honneur

sont présents dans nombre de pays, au Moyen-Orient, en Afghanistan, au Pakistan mais encore au Brésil, au Guatemala ou au Tchad. Ils ne sont pas l'apanage de la religion musulmane. Certains émigrés exportent avec eux cette pratique.»

La publication cite des exemples aux Pays-Bas, en Belgique, en Italie ou en Suède. Des jeunes filles refusant un mariage arrangé ou fréquentant un non-musulman, des femmes souhaitant divorcer, des virginités perdues. Les cas avérés de crimes d'honneur ne seraient que la pointe de l'iceberg. Beaucoup de ces meurtres sont considérés comme des crimes de droit commun. Des femmes ou des adolescentes sont maltraitées, battues ou brûlées à

l'acide sans que leurs pères, frères ou cousins aillent jusqu'à l'assassinat. D'autres sont envoyées en «vacances» dans le pays d'origine, où la famille élargie se charge des hautes œuvres; les crimes d'honneur sont rarement poursuivis dans les régions où ils sont pratiqués.

En 2011, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont appelé leurs membres à agir. Ici comme à l'étranger, la fondation Surgir prône une stratégie de prévention et un arsenal judiciaire. «Les professeurs, les médecins, les assistants sociaux, les juges ou les policiers doivent être sensibilisés», répète Jacqueline Thibault. La loi doit distinguer les crimes d'honneur et les punir en tant que tels.»

En Suisse, aucune politique n'existe sur cette thématique. Un article de loi stipule au contraire que «le juge atténue la peine si l'auteur a agi en cédant à un mobile honorable». Surgir demande son abrogation. La brochure donne quelques pistes en énumérant les plans élaborés ailleurs. Au Royaume-Uni, ainsi, les policiers sont formés pour repérer les signes de violence, des unités spéciales ont été créées, les anciens cas de «suicides» sont réexaminés et les familles peuvent être poursuivies à l'étranger si la personne a été tuée là-bas.

La lutte, cependant, présente des effets pervers. «Plus on fait de prévention, plus les femmes se rebiffent et sont réprimandées. Les

crimes d'honneur augmentent généralement après les campagnes d'information à leur sujet. C'est un cercle vicieux dont nous sortirons lorsque les femmes auront atteint la masse critique d'opposition», espère Jacqueline Thibault. En attendant, elles seraient plus de 5000 victimes chaque année dans le monde.

C. St.

*** Combattre les crimes commis au nom de l'honneur en Europe,** Fondation Surgir, 50 pages.

Disponible en pdf sur www.surgir.ch

● Une conférence est organisée sur ce thème le 22 novembre à 19h à Lausanne par l'organisation Terre des femmes.